



COMMUNE D'ILLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 juin 2015

PRESENTS : MM et Mmes Ph. DUBOURG, R. CARSANA, G. BELIN, P. PEIGNEY, J. Ph. PROVOST, D. LESCURE, S. VALLOIR, E. BANOS, C. BUZOS, F. PEDURAND, E. AMART, C. DRILLEAUD, F. BAUDON, G. BAILLET

REPRESENTE : Ph. VINCENT (procuration à Ph. DUBOURG)

Secrétaire de séance : Cécile BUZOS



La séance débute à 21h05. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2015 est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire indique que le budget a été établi avec difficulté en raison de la baisse des dotations de l'Etat, les taux d'imposition étant par ailleurs maintenus depuis plus de 7 ans.

[Ordre du jour :](#)

DELIBERATIONS

- 1) Fixation des prix du repas au restaurant scolaire au 1^{er} septembre 2015
- 2) Fixation du tarif du transport scolaire au 1^{er} septembre 2015
- 3) Bilan des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et Mise en place d'un PEDT (Projet EDucatif de Territoire) – participation des familles
- 4) Consultation travaux de voirie 2015
- 5) Cession de la parcelle cadastrée section B N° 526 sise lieu-dit « Au Chéou », par Monsieur et Madame Jean André François DALBADIE, à la Commune d'ILLATS
- 6) Acceptation devis bornage de la propriété sise section D N° 781 lieu-dit « Le Bourg Ouest » (Ex. immeuble SAUBOY) et devis concernant une division de terrain parcelle sise section A N° 576 partie et 577
- 7) Echange terrain Commune d'ILLATS avec Monsieur Michel VALLET et virement de crédits
- 8) Virement de crédits travaux salle omnisports
- 9) Virement de crédits N° 1 – Travaux supplémentaires assainissement Barrouil

QUESTIONS DIVERSES

- Avis du conseil municipal sur le renouvellement d'exploitation de la carrière de sables et graviers par la Société GSM sur ARBANATS, VIRELADE, SAINT MICHEL DE RIEUFRET
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2013
- Rapport annuel du délégataire 2014

DELIBERATIONS

1) Fixation des prix du repas au restaurant scolaire au 1^{er} septembre 2015

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le budget cantine est en déséquilibre. Une nouvelle hausse du prix du repas est donc prévue au 1er septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que le prix du ticket de cantine passera :

- de **2.40 €** à **2.50 €** pour les enfants domiciliés sur la commune d'ILLATS.
- de **3.80 €** à **4.00 €** pour les enfants qui ne sont pas domiciliés sur la commune
- de **6.20 €** à **6.50 €** pour les adultes (enseignants ou personnel extérieur)

Cette délibération est adoptée par 12 voix POUR – 3 voix CONTRE (C. DRILLEAUD, F. BAUDON, G. BAILLET)

Gilles Baillet demande si l'augmentation du prix du repas pour les enfants habitant hors commune et les adultes à la rentrée 2014 a permis l'équilibre. Monsieur le Maire répond que non puisque il y a un large déficit compensé par le budget communal.

2) Fixation du tarif du transport scolaire au 1^{er} septembre 2015

Monsieur le Maire présente le bilan du service du ramassage scolaire pour l'école d'ILLATS pour l'année 2014/2015 et expose au conseil municipal qu'il convient d'augmenter le tarif de ce service. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que le prix du transport scolaire par enfant passera à **33 € par trimestre** à compter du **1^{er} septembre 2015**

Monsieur le Maire précise que pour obtenir l'équilibre de ce service il aurait fallu demander 38 € par trimestre aux familles. Il a été convenu que la commune prendrait en charge la différence.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3) Bilan des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et Mise en place d'un PEDT (Projet Educatif de Territoire) – participation des familles

Monsieur le Maire explique la mise en place d'un PEDT : ceci permettra d'obtenir une aide de 56 € par enfant. Cependant, compte-tenu du bilan des TAP, il ressort que 25 000 € sont restés à la charge de la commune malgré la participation bénévole de certains intervenants.

Aussi, à la rentrée 2015, les TAP seront payants. En effet, il n'y aura plus de bénévolat et tous les intervenants seront rémunérés pour un coût allant de 20 € à 36 €/heure. Suivant le quotient familial, les familles participeront à hauteur de 1 € à 2 € par semaine. Il propose la grille de tarification suivante :

Quotient familial	Tarif à la semaine
0-500	1.00 €
501-600	1.15 €
601-750	1.30 €
751-850	1.45 €
851-950	1.60 €
951-1100	1.75 €
1101-1250	1.90 €
Supérieur à 1250	2.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ❖ d'appliquer cette politique tarifaire pour les TAP à compter du **1^{er} septembre 2015**
- ❖ d'adopter les modalités de facturation des TAP.

Délibération adoptée par 11 voix POUR – 1 ABSTENTION (F. PEDURAND) – 3 voix CONTRE (C. DRILLEAUD, F. BAUDON, G. BAILLET)

Gilles Baillet intervient en indiquant qu'il avait été dit aux familles que les TAP ne seraient jamais payants. Il demande pour quelles raisons aucune réponse n'a été faite suite au courrier adressé à la Mairie par les parents d'élèves. Il propose que le conseil municipal soit interrompu afin de laisser la parole aux parents d'élèves présents pour présenter leur motion.

**LES REPRESENTANTS DE PARENTS
D'ELEVES DE L'ECOLE D'ILLATS**

A l'attention du conseil municipal

Objet : notre retour suite à la réunion de présentation du PEDT

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre avis et lors de la présentation du PEDT pour l'année 2015-16, vous avez demandé notre avis sur votre proposition.

Dans l'ensemble, nous le trouvons conforme à la démarche faite depuis un an pour l'organisation des NAP. Nous avons cependant des points sur lesquels nous souhaitons réagir :

- Il est dommage de ne pas évoquer la possibilité pour les maternelles de bénéficier, au moins occasionnellement, d'intervenants extérieurs afin d'apporter aux enfants une richesse supplémentaire.

- Concernant l'information surprenante de mettre à l'ordre du jour du conseil municipal du 29 juin la remise en question de la gratuité des Naps

Depuis toujours, vous avez toujours affirmé que vous feriez tout pour que les Naps restent gratuits. Au dernier conseil d'école, nous vous avons demandé confirmation et vous avez répondu clairement que les Naps resteraient gratuits.

Pourquoi revenir sur cette parole ? Que s'est-il passé depuis le dernier conseil d'école qui vous contraint à envisager des Naps payants ?

Pour rappel, vous vous êtes insurgés lorsque le journal « ICI » a évoqué que les Naps seraient payants. Apparemment ces écrits se confirment contrairement à ce que le Monsieur le Maire nous a affirmé.

Si le financement est un souci, pourquoi ne pas avoir mis en place le PEDT l'année dernière comme la quasi totalité des autres communes de la CDC ? Il semble que ce soit donc aux seuls parents de payer pour cet oubli ?

Pour l'année 2015/2016, le PEDT permettra des subventions supplémentaires pour le financement des Naps. Pourquoi donc les rendre payant alors que les aides seront supérieures à l'année dernière ? Vous connaissiez leur coût puisque vous connaissiez le nombre d'élèves, le coût horaire moyen et que d'autres communes l'avaient déjà mis en place (pour avoir les infos manquantes et des statistiques de fréquentation).

Rendre payant les Naps aura pour conséquence une plus grande exigence des

parents.

Pourquoi dans les communes voisines (Cérons, Landiras, Barsac) les Naps demeurent-ils gratuits et à Illats ce serait impossible ? Par ailleurs les activités proposées sont au moins aussi bien que celles d'Illats (par exemple piscine).

Nous avons conscience de l'impact de la réforme sur le budget de la commune, nous y sommes sensibles car nous payons nos impôts.

Cependant, nous vous demandons de prendre conscience que les parents d'élèves sont les plus impactés par la situation économique que nous traversons tous comme vous aviez souligné dans votre article « Les TAP à Illats » d'ILLATS INFOS N°1/2015. L'effort financier pour l'éducation serait moins impactant s'il était réparti entre tous les illadais. Ce serait d'ailleurs logique car ces enfants sont l'avenir de tous, de la commune, de la vie associative.

- Concernant les problèmes de comportement des enfants lors des Taps

Nous avons demandé à plusieurs reprises la création d'un cahier de suivi pour que, entre autres, les intervenants puissent noter les soucis éventuels rencontrés au jour le jour afin que les représentants des parents puissent en prendre connaissance et agir en conséquence. Vous nous avez répondu à chaque fois qu'il n'y avait pas vraiment de problème, et que les intervenants devaient comprendre qu'ils devaient s'adapter à leur public. Il semble que, dans ce cas également, un retournement de situation soit intervenu puisque vous avez évoqué ce problème seulement lundi dernier.

Nous réitérons donc notre demande de cahier de suivi dans l'intérêt de tous, pour faciliter la communication entre les parents et les intervenants, la mairie et les institutrices. Les parents ne peuvent agir sans information précise.

Cette réforme a été imposée, mais ensemble, nous pouvons faire en sorte que « les TAP, ce soit le TOP ».

Nous restons à votre disposition, comme d'habitude, pour toute information, réflexion et discussion.

Les représentants des parents d'élèves.

Mr le Maire refuse et indique que la réponse va leur être donnée directement par Patricia PEIGNEY chargée des affaires scolaires. Elle reprend point par point le courrier.

1^{er} point : les maternelles pris en charge par les ATSEM ont un programme d'activités variées mise en place par ces dernières avec beaucoup de professionnalisme et d'investissement de leur part.

2^{ème} point : Gratuité ? Nous n'avons jamais dit que les TAP resteraient gratuits mais qu'ils seraient gratuits « tant que cela sera possible ». Le compte rendu du dernier conseil d'école établi par le corps enseignant en témoigne.

3^{ème} point : PEDT en 2014/2015 ? Un oubli ? Non. Décision prise d'un commun accord Parents/Enseignants en mairie en 2013 où nous avons convenu d'attendre et de voir. Ce qui a été fait. D'autres communes ont agi ainsi : ex. LANDIRAS.

4^{ème} point : Connaissance des coûts. Certes nous savions que cela allait peser sur le budget communal : historique du déroulement ; rappel des coûts : de la gratuité à 10, 20 et 36 € ; énumération des différentes activités. Bien sûr certaines communes ont choisi la gratuité mais

d'autres comme PREIGNAC, GUILLOS, BUDOS, LEOGEATS n'ont pas attendu la 2^{ème} année pour demander la participation des parents.

Gilles BAILLET note qu'il a bien eu le coût global des NAP mais regrette de ne pas avoir le détail. Patricia PEIGNEY donne immédiatement les animations et leur prix sur les 4 périodes, remercie les associations d'ILLATS d'avoir joué le jeu, ainsi que M. ROSSIGNOL pour le mini-prix de ses interventions et surtout Madame CAZAUBON et Mesdames les bénévoles de la bibliothèque pour leur générosité et leur dévouement. Enfin détail et coût des différents ateliers pour la rentrée 2015 :

- Foot Basket 3 interventions/semaine à 20 €	→ 120 €/semaine
- Tennis 1 intervention/semaine à 20 €	→ 20 €/semaine
- Danse, chants occitans 3 interventions/semaine à 36 €	→ 108 €/semaine
- Intervenants CDC 4 interventions/semaine à 10 €	→ 40 €/semaine
- Arts plastiques 2 interventions/semaine à 36 €	→ 72 €/semaine
- Musique 3 interventions/semaine à 36 €	→ 108 €/semaine
- Théâtre 2 interventions/semaine à 36 €	→ 72 €/semaine
- Espagnol Anglais Flamenco 3 inter./semaine à 36 €	→ 108 €/semaine
Soit	648 €/semaine

Manque encore une ou deux activités.

5^{ème} point : Effort financier réparti sur l'ensemble des contribuables : cela est déjà le cas pour l'école, la cantine, le transport... Il faudrait rajouter les NAP ! qui cela soit dit ne sont pas obligatoires ; pensons un peu aux autres avant de toujours penser à soi !

6^{ème} point : comportement des enfants. Les représentants des parents prétendent que s'il y avait un cahier de liaison, ce problème serait résolu. Formidable. Nous prenons acte. Il y en aura donc un à la rentrée ; De même qu'un tableau. Ceci dit, ils étaient malgré tout au courant puisqu'à plusieurs reprises c'est moi-même qui les ai alertés.

Pour finir Gilles BAILLET souhaiterait que le comité de pilotage de PEDT se réunisse 3 fois au lieu d'une. Pas de problème, cela sera modifié dès le lendemain.

Fin de l'intervention.

Gilles BAILLET demande que l'on vote pour cette motion.

3 voix POUR (C. DRILLEAUD, F. BAUDON, G. BAILLET) – 12 voix CONTRE (le reste du conseil)

4) Consultation travaux de voirie 2015

Monsieur DUBOURG souhaite informer le conseil municipal du déroulement de la consultation concernant les travaux de voirie à réaliser en 2015. (marché à procédure adaptée).

Trois entreprises ont été consultées et ont adressé une offre en Mairie :

- EUROVIA GIRONDE - MERIGNAC : H.T. : 31 982.00 € HT – TTC : 38 378.40 €
- EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD OUEST - LANGON : H.T. : 27 812.00 € HT – TTC : 33 374.40 €
- AGENCE PEPIN - LANGON : H.T. : 29 206.00 € HT – TTC : 35 047.20 €

L'offre de l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD OUEST (moins disante) semble correspondre aux attentes du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte et entérine l'offre de l'entreprise **EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD OUEST 33210 TOULENNE** pour un montant de **H.T. : 27 812.00 € HT – TTC : 33 374.40 €**. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document concernant ce dossier.

Délibération adoptée par 15 voix POUR

5) Cession de la parcelle cadastrée section B N° 526 sise lieu-dit « Au Chéou », par Monsieur et Madame Jean André François DALBADIE, à la Commune d'ILLATS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de cession pour 200 € (DEUX CENTS EUROS) d'une parcelle sise lieu-dit « Au Chéou », cadastrée N° 526 de la section B, pour une contenance de 12 a 65 ca, par Monsieur et Madame Jean André François DALBADIE, cette parcelle étant à proximité de la station d'épuration du Merle. Les frais d'acquisition sont estimés à environ 680 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ladite cession ainsi que la modification parcellaire qui en découle et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette opération. Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Cette délibération est adoptée par 15 voix POUR

6) Acceptation devis bornage de la propriété sise section D N° 781 lieu-dit « Le Bourg Ouest » (Ex. immeuble SAUBOY) et devis concernant une division de terrain parcelle sise section A N° 576 partie et 577

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux devis émanant de la SCP Philippe ESCANDE.

L'un concerne le bornage contradictoire amiable des limites de propriété de la parcelle cadastrée section D N° 781 sise lieu-dit « Le Bourg Ouest » appartenant à la commune d'ILLATS. Il s'agit de l'ancien immeuble SAUBOY. Ce devis s'élève à 948 € TTC.

Le second – d'un montant de 1 092 € TTC- concerne le bornage contradictoire amiable des limites de propriété de parcelles cadastrées section F N° 576 partie et 577 sises lieu-dit « Blazion » appartenant à M. et Mme Jean-Michel BARBOT. La commune envisage d'acquérir ces parcelles afin d'agrandir la station d'épuration de Barrouil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces deux devis ainsi que le principe de l'acquisition de parcelles cadastrées section F N° 576 partie et 577 sises lieu-dit « Blazion » appartenant à M. et Mme Jean-Michel BARBOT.

Monsieur le Maire est autorisé

↳ à signer le devis d'un montant de 948 € - dont les crédits nécessaires seront prévus au budget principal de la commune.

↳ à signer le devis d'un montant de 1 092 € - dont les crédits nécessaires seront prévus au budget annexe assainissement collectif de la commune.

↳ à signer tout document concernant l'acquisition en vue de l'agrandissement de la station d'épuration de Barrouil

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

7) Echange terrain Commune d'ILLATS avec Monsieur Michel VALLET et virement de crédits

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de procéder à un échange de terrain avec Monsieur et Madame Michel VALLET au lieu-dit « Au Sabla ».

Monsieur et Madame Michel VALLET cèdent à la commune d'ILLATS
 - la parcelle cadastrée N° 2028 Section C d'une contenance de 4 a 76 ca
 - la parcelle cadastrée N° 2032 Section C d'une contenance de 25 a 69 ca

En échange, la commune d'ILLATS cède à Monsieur et Madame Michel VALLET
 - la parcelle cadastrée N° 2030 Section C d'une contenance de 13 a 03 ca
 - la parcelle cadastrée N° 1400 Section C d'une contenance de 62 a 04 ca (issue de la donation Guix de Pinos)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces échanges ainsi que la modification parcellaire qui en découle et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette opération.

Monsieur DUBOURG indique que les frais relatifs à l'établissement d'un Document Modificatif du Parcellaire Cadastrale (DMPC) s'élèvent à 1 200 € TTC. Les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre	Sommes et article	Chapitre	Sommes et article
Dépenses imprévues (DF)	022	1 200 €		
Virement à la section d'investissement (DF)			023	1 200 €
Virement de la section de fonctionnement (RI)			021	1 200 €
Acquisition terrains (DI)			2111 212	1 200 €

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus par 15 voix POUR

8) Virement de crédits travaux salle omnisports

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre	Sommes et article	Chapitre	Sommes et article
Dépenses imprévues (DF)	022	5 930 €		
Opérations compte de tiers N° 11	458111 OFI	5 900 €		
Virement à la section d'investissement (DF)			023	5 930 €
Virement de la section de fonctionnement (RI)			021	5 930 €
Installations Agencements Aménagements (DI)			2135 207	11 830 €
Salle Omnisports				

Les virements de crédits indiqués ci-dessus sont approuvés à l'unanimité.

Gilles Baillet se dit satisfait du travail effectué afin de permettre une meilleure évacuation des eaux d'une partie de la couverture de la salle omnisports. Monsieur le Maire précise que les travaux sur le sol seront terminés entre le 10 et le 15 août.

9) Virement de crédits N° 1 – Travaux supplémentaires assainissement Barrouil

Monsieur DUBOURG expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget **assainissement collectif** de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre	Sommes et article	Chapitre	Sommes et article
Installations matériel et outillage techniques (DF) Diverses extensions	2315 23	550 €		
Installations Agencements Aménagements (DI) Canalisations Barrouil			2315 16	550 €

Délibération adoptée par 15 voix POUR

QUESTIONS DIVERSES

1) Avis sur le renouvellement d'exploitation de la carrière de Sable par GSM

Monsieur DUBOURG présente au Conseil le dossier d'enquête publique concernant la demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation de la carrière de sables et graviers sur les communes d'ARBANATS, SAINT-MICHEL DE RIEUFRET et VIRELADE, par Monsieur le Directeur de la Société GSM.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

2) Présentation rapport annuel 2013 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Le Comité Syndical des Eaux de BUDOS a adopté le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service d'eau potable du syndicat, établi et présenté par le Département de la Gironde. Monsieur le Maire présente ce dernier qui est mis à disposition des usagers au secrétariat de Mairie.

3) Rapport annuel 2014 du délégataire sur le service de l'Assainissement de la Commune d'ILLATS établi par la SAUR

Monsieur le Maire présente également le rapport annuel 2014 du délégataire sur le service de l'Assainissement de la Commune d'ILLATS établi par la SAUR. Ce document sera mis à disposition des usagers au secrétariat de Mairie.

A l'issue des questions diverses, Gilles Baillet demande où en sont les recherches d'architectes pour les nouveaux locaux de l'école. Monsieur le Maire indique que c'est en cours et que nous aurons des informations à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 21h 55.